

## LES TRANSPORTS SCOLAIRES DANS LE NORD HORS CAC

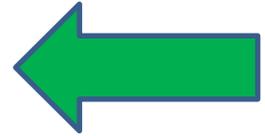
### Vous habitez dans le Nord :

Veillez trouver ci-dessous les renseignements nécessaires afin de faire votre demande de carte de transport scolaire.

La procédure d'inscription en ligne aux transports scolaires reste sous certaines conditions.

La demande doit être formulée à l'occasion :

- d'un début de cycle,
- d'une entrée dans un nouvel établissement,
- d'un changement de régime scolaire (passage d'externe à pensionnaire ou inversement)
- d'un déménagement.

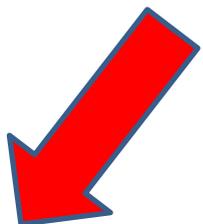


La demande se fait en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://transports.hautsdefrance.fr/transport-scolaire/nord/inscription/>

Des formulaires papier (à imprimer) sont à votre disposition sur cette même plateforme (lien ci-dessus). Pour les familles qui ne peuvent pas faire la demande de transport en ligne, des formulaires sont également disponibles au secrétariat de l'établissement scolaire, votre demande devra alors être adressée aux services régionaux par vos soins.

(Les services de la Région vous recommandent l'inscription en ligne qui vous permettra de recevoir plus rapidement la prise en charge)



La prise en charge des élèves qui bénéficient actuellement (2023/2024) de la gratuité des transports et dont la situation ne change pas (domicile et/ou établissement scolaire et ne redoublant pas) est renouvelée automatiquement. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à une nouvelle demande.